

ODICÉO

115, boulevard Stalingrad – C.S. 52038

69616 Villeurbanne Cedex

S.A. au capital de € 275.000

430 130 393 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Préambule

1. REFERENCE AUX TEXTES

Conformément à l'article R. 823-21¹ du Code du Commerce, les Commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel public à l'épargne ou auprès d'établissements de crédit publient sur leur site internet, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

Le groupe ODICEO a retenu une version du rapport de transparence comprenant les informations requises légalement par le Code de Commerce ainsi que celles qui leur paraissent utiles dans un objectif de transparence.

Présentation du cabinet

1.1. Le cabinet en France :

Le groupe ODICEO appartient à 9 associés, au travers de la holding HO2, dont 6 d'entre eux sont inscrits en tant que commissaires aux comptes auprès de la CRCC de Lyon-Riom ou de la CRCC Dauphiné-savoie.

La direction est assurée par l'ensemble des associés de la holding HO2 sous la présidence de Laurent JOUFFRE

Ils sont accompagnés par environ cent collaborateurs, dont dix d'entre eux sont entièrement dédiés à l'activité audit et Commissariat aux comptes.

1.1.1. Description des entités CAC en France

Les mandats de commissariat aux comptes sont quasi intégralement portés par la société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes ODICEO, Société par Actions simplifiées au capital de 275000€, basée 115 Bd Stalingrad à Villeurbanne immatriculée (69) au RCS de Lyon sous le numéro 430 130 393.

Depuis 2015, ODICEO a acquis la société de Commissariat aux comptes JNH & EXPACOM, basée à Grenoble qui détient également des mandats.

La société JNH & EXPACOM Société par Actions simplifiées au capital de 57006 € basée 12 Avenue Pierre de COURBERTIN à SEYSSINET PARISSET immatriculée (38) au RCS Grenoble sous le numéro 673380244

Dans le cadre de ce rapport de transparence, seules les activités de Commissariat aux comptes sont développées, à savoir l'audit légal et l'audit contractuel •

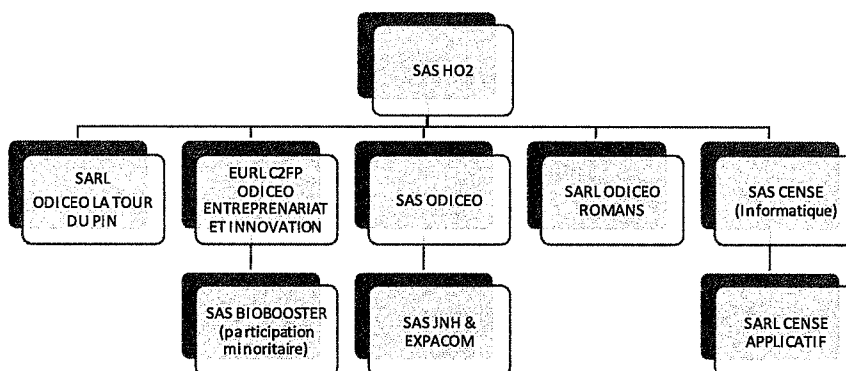
- L'audit légal correspond à nos missions de Commissariat aux comptes, réalisées dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur dans la profession,
- L'audit contractuel, prenant principalement la forme d'audit d'acquisition dans le cadre d'opération de rapprochement d'entreprises.

1.1.2. Description du réseau en France

ODICEO est une structure indépendante et n'appartient à aucun réseau en France. Le groupe est implanté en Rhône-Alpes (5 localisations).

L'organigramme juridique du groupe est présenté ci-dessous

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 01 /01/2021



La société Odicéo est inscrite auprès de la CRCC de LYON-RIOM, ainsi que 4 des 6 associés inscrits d'Odicéo.

La société JNH EXPACOM est inscrite auprès de la CRCC Dauphiné-Savoie ainsi que 2 des associés d'Odicéo.

Le groupe ODICEO, en plus de ses mandats de Commissaires aux comptes, exerce les métiers d'Expert-comptable et de conseil (y compris conseil en informatique).

1.1.3. Description de la Gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement en France

Le cabinet ODICEO est dirigé par le Président (Laurent JOUFFRE) assisté du Directeur Général (Agnès LAMOINE) sous la responsabilité desquels interviennent des Associés, Directeurs de mission, Chargés de mission et des Assistants.

Un Comité d'Associés a lieu chaque mois afin d'analyser l'activité et d'orienter le développement du cabinet.

La communication vis-à-vis des collaborateurs est assurée notamment par la tenue régulière de réunions d'équipes, regroupant l'ensemble des Directeurs et Chargés de mission, ainsi que par la tenue de deux réunions par an regroupant l'ensemble des collaborateurs. La crise sanitaire a nécessité une adaptation de la communication interne, notamment au travers d'outils de visio conférence.

1.2. Le cabinet au plan international

ODICEO n'appartient à aucun réseau international.

2. GESTION DES RISQUES DU CABINET

2.1. Indépendance

Description des procédures d'indépendance mises en place au sein du cabinet

Conformément au code de déontologie, le cabinet veille au respect de l'indépendance du cabinet et de ses collaborateurs vis-à-vis des clients.

Le respect de ces règles se fait dès le recrutement, avec la signature d'une déclaration d'indépendance à laquelle est annexée la liste des mandats du cabinet, ainsi qu'un extrait du code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Cette déclaration d'indépendance est renouvelée et signée par l'ensemble des collaborateurs, à laquelle est annexée la liste réactualisée des mandats du groupe.

Lors de l'acceptation d'un nouveau mandat, des procédures sont menées visant à s'assurer de l'absence d'incompatibilité qui frapperait le cabinet ou l'un de ses membres pour l'exercice de la mission. Elles sont renouvelées chaque année pour chaque mandat.

Conformément au code de déontologie, ODICEO veille à l'application du respect de la rotation des signataires sur les mandats EIP.

Enfin, le cabinet veille à ce qu'aucun client, directement ou indirectement, sur une base consolidée, ne représente plus de 10 % de son activité globale.

2.2. Contrôle Qualité

2.2.1. Description du système interne de contrôle qualité

La culture interne du cabinet est fondée sur la reconnaissance de la qualité en tant qu'élément primordial de la réalisation d'une mission.

Le premier contrôle de la qualité en interne est réalisé au quotidien par les collaborateurs en s'assurant du respect de la méthodologie et des outils:

- Planification à l'aide d'un outil informatique,
- Organisation standardisée des dossiers,

- Structure de plan de mission et note de synthèse types,
- Questionnaires,
- Supervision des travaux.
- Revue interne des dossiers EIP et les éventuels dossiers en refus de certification.

A travers les revues de dossier, le cabinet s'assure de l'homogénéité de l'application des méthodes d'audit, vérifie que les procédures mises en place sont adaptées et fonctionnent efficacement.

Un manuel des procédures Commissariat aux comptes a été mis en place. Il présente les procédures mises en œuvre au sein des structures du groupe ODICEO réalisant des missions d'audit légal ou contractuel.

Un contrôle qualité interne a posteriori, et placé sous la responsabilité d'un Associé CAC inscrit a été mis en place.

Il a pour objet de s'assurer de l'efficacité des procédures et de la qualité de la réalisation de l'Audit sur un échantillon de mandats.

2.2.2. Contrôle Qualité H3C : Date du dernier contrôle (article R. 821-26¹ du Code de Commerce)

Le dernier contrôle du H3C a été réalisé en mars 2016.

3. CLIENTS

3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe ODICEO s'est élevé à environ 9 M€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2020. Il est réalisé principalement en France.

Les honoraires relatifs au contrôle légal des comptes s'élèvent à environ 1,5 M€ au 30 septembre 2020.

Les honoraires relatifs à des services autres que la certification des comptes s'élèvent à environ 32 k€ au 30 septembre 2020.

3.2. Liste des clients APE

ODICEO est le Co-Commissaire aux Comptes de :

- SAMSE, coté sur Euronext,
- ADOCIA, coté sur Euronext,

ODICEO ne détient aucun mandant avec des établissements de crédit.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Collaborateurs

Le Groupe compte environ 100 collaborateurs en France répartis sur les cinq sites géographiques.

Les effectifs « Audit et Commissariat aux comptes » en France représentent dix collaborateurs à plein temps.

4.2. Associés

Le cabinet comporte neuf Associés en France, dont six d'entre eux sont inscrits en tant que commissaires aux comptes.

La rémunération des Associés du cabinet ODICEO se base sur les modalités suivantes :

- Une rémunération annuelle fixe définie dans le cadre d'un contrat de travail, qui intègre notamment l'expérience et les responsabilités de chaque associé,
- Des primes de performance liées aux résultats du cabinet.

4.3. Formation continue

Le plan de formation a pour vocation de s'inscrire dans une démarche de stratégie globale du cabinet et d'en être le reflet.

Le plan de formation s'appuie sur les objectifs ou prestations affichés vis-à-vis des clients, prospects ou prescripteurs d'ODICEO d'une part et d'un constat des besoins immédiats du cabinet par rapport à :

- Une obligation légale de formation (Convention collective, code de déontologie, CNCC, OEC, législation sociale),
- Des demandes exprimées ou ressenties,
- Des outils de travail et des lacunes observées.

Basé sur une description des métiers d'ODICEO, il doit conduire à un maintien (continuer d'assurer des prestations de qualité — gestion du risque) ou un développement des connaissances et compétences mais également à une évolution ou adaptation des comportements (savoir être).

Le plan de formation a notamment pour objectifs :

- D'améliorer la performance collective d'ODICEO,
- De maintenir ou développer des compétences dans un souci de cohérence entre les objectifs stratégiques et les ressources disponibles au sein des différentes entités du groupe,
- De motiver et fidéliser les collaborateurs clés du cabinet.

5. DECLARATION DE L'ORGANE DE DIRECTION

En ma qualité de Président de la société ODICEO et conformément à l'application de l'article R. 823-21 du Code de Commerce, j'atteste que les informations décrites dans le présent rapport de transparence sont conformes à la réalité et qu'elles font l'objet d'un suivi et d'évaluations régulières destinés à s'assurer de leur qualité, notamment en ce qui concerne les éléments sur :

- La description du système interne de contrôle qualité et l'efficacité de son fonctionnement, - La vérification de l'existence de procédures relatives aux pratiques d'indépendance mises en place au sein du cabinet,
- Le respect des dispositions en matière de formation continue.

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2021

Laurent JOUFFRE,

Président.

